

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Annances, la ligne de 20 cent.
 Réclames, 30
 Faits divers, 75

RESERVES SONT FAITES.
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS.
 Par an, 30 fr.
 Six mois, 16 fr.
 Trois mois, 8 fr.
 On s'abonne :
 A SAUMUR, chez M. DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.
 A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

l'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — l'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 11 Septembre 1876.

ENTRE DEUX SESSIONS.

Sous ce titre, M. de Kerjégu, député du Finistère, inspiré très-probablement par les résultats des dernières élections à Pontivy et à Guingamp, adresse aux propriétaires ruraux de ce département, dans le langage judiciaire, on appelle une mercuriale. Les reproches malheureusement trop justifiés sont sévères, les conseils excellents, les encouragements dignes de fixer l'attention et d'entraîner les bonnes résolutions. C'est une page vraie de tous points, que nous n'hésitons pas à reproduire en extenso.

Dans les départements de l'Ouest, où chaque canton compte de 3 à 4,000 électeurs, c'est tout au plus s'il existe, par canton, dix ou quinze mauvais gars, généralement vulgaires, vicieux et mésestimés, et cependant ils suffisent pour inquiéter, intimider et entraîner les 300 à 800 électeurs de chaque commune.

Pourtant, dans toutes les communes rurales, tous les électeurs et leurs familles accomplissent le devoir pascal avec foi et dévotion.

Pourquoi donc l'anomalie de populations et chrétiennes allant ainsi à la dérive ? Elles sont abandonnées des propriétaires, dont la fonction serait de vivre près d'elles pour les protéger, les assister et les diriger.

— Vos maîtres, leur disent les révolutionnaires, sont à Paris, où ils dépensent dans une vie de plaisirs le fruit de vos sueurs.

L'honnête fermier, d'abord, se sent révolté de ce langage ; puis une augmentation du fermage l'irrite ; puis la crainte de gens qui peuvent accroître ses prestations, verbaliser contre lui, le condamner, le

troubler, et privé de l'assistance tutélaire de propriétaires qu'il ne voit jamais, qu'il ne connaît que par l'augmentation de son fermage, et qu'on lui présente comme étant des vampires, tout cela l'inquiète, et il vote contre le maître qui lui impose une augmentation de son fermage, il vote avec des gens qu'il redoute, il vote avec des conseillers qui flattent ses passions.

L'honnête fermier, placé entre l'intérêt et la crainte, troublé par la séduction des convoitises les plus malsaines, s'égaré ; sa vieille foi le retient encore, il dit encore la prière en commun, s'agenouille encore sur ses tombes, se signe encore en passant devant les croix plantées aux carrefours, mais serait bien aveugle celui qui ne verrait cependant chez plusieurs le ravage des fameuses doctrines et qui ne comprendrait que le très-insensé et très-criminel absentisme des propriétaires laisse ces braves gens à la merci d'une propagande qui bientôt aura éteint leur foi, perverti leurs intelligences et les aura transformés en communards plus féroces peut-être que ceux de Paris.

Voilà où nous courons à fond de train, si l'instinct de la conservation sociale et privée, retrempé par le sentiment du devoir et assisté de la grâce de Dieu, ne détache les propriétaires de la vie improductive, dépensière, sensuelle, qu'ils traitent dans les grands centres, et ne les ramène à la direction directe, active, de leurs domaines et à une existence chrétienne, c'est-à-dire édifiante, au milieu des colons, dont ils sont finalement les tuteurs.

Hélas ! comment n'être point effrayé en voyant le propriétaire de biens de cinq, dix, vingt mille francs de revenus, les vendre afin de se procurer plus d'argent pour satisfaire plus amplement ses vanités, ses jouissances sensuelles ?

Comment ne pas devenir confondu en voyant ceux que le nom, la puissante fortune foncière faisaient ou devaient faire semblables à des immeubles par destination, la base, les fondements, les colonnes du pays, sur tous ses points, s'en détacher, emportant avec eux les produits de partout, entraî-

nant à leur suite l'ouvrier, le pauvre, car où va le riche, le pauvre ira toujours aussi ?

Comment à ce spectacle n'être pas saisi d'épouvante, car c'est un craquement général de l'ancienne société, qui s'affaisse et qui va disparaître parce qu'elle abandonne son poste, ses domaines, sa chose, ses droits, à ce qu'on nomme les nouvelles couches sociales.

Ah ! il n'y a pourtant rien de social, loin de là, tout est anti-social dans les mouvements de ces nouvelles couches aux instincts inférieurs, aux appétits grossiers et se ruant comme à une curée sur des situations mal gardées !!!

Lorsque l'ouvrier a le bonheur de rencontrer aux champs des familles qui l'occupent, qui l'estiment, qui l'assistent de leur argent, de leurs conseils intelligents, qui l'aiment comme le chrétien sait aimer son semblable, alors l'ouvrier, qu'il se nomme fermier, journalier, maçon, charpentier, etc., ne quitte pas les champs, car il y trouve le bien-être par les grands côtés de la dignité, de l'ambition satisfaites ; il se sent estimé, respecté, aimé, il fait bien ses affaires : paix du cœur, calme de l'esprit, santé du corps, tout cela est dans son foyer.

Si les familles riches vont à Paris, à Bordeaux, à Rennes, etc., il lui faut bien les suivre : mais quels changements pour les uns et les autres !

Je me borne à signaler comment alors l'ouvrier qui, à la campagne, concourait aux plans du propriétaire et devenait un moyen d'accroître sous une direction intelligente la fortune publique et privée et qui, dans ce travail, trouvait le bien-être pour sa famille, transporté dans une cave ou sous le toit à la ville, souffre du froid, souffre des chômages, se démoralise, et quand il ne périr pas, décimé par la misère matérielle, voit toujours, sous mille assauts, périr sa moralité et devient une recrue pour ce qu'on nomme les nouvelles couches sociales, couches qui ne peuvent rien fonder, car leur sinistre mission est de punir des coupables. C'est triste à prononcer, mais c'est nécessaire à dire : oui, leur sinistre mission est de se

mettre en révolte contre les propriétaires, pour les punir de la révolte dans laquelle ils sont entrés contre Dieu, en désertant les devoirs, en ne remplissant pas les devoirs attachés par Dieu à leurs droits, car Dieu seul est l'unique et incommutable propriétaire de toutes choses, et l'homme n'est propriétaire qu'à titre onéreux, à condition de justifier la jouissance du droit par l'accomplissement des devoirs inhérents à sa condition.

Retourner au devoir, s'y soumettre, l'accepter, le remplir avec courage, avec intelligence, voilà la solution, si les propriétaires détenteurs des 40 millions d'hectares qui constituent le sol de la patrie savent et veulent la comprendre.

Il ne sont organisés que pour la dépense, qu'ils s'organisent pour la production.

On considère que vivre noblement, c'est vivre en fuyant, en évitant tout travail.

Eh bien, vivre noblement, c'est vivre chrétiennement ; or Dieu a prononcé sur chacun et sur tous la commune sentence :

Vesceis pane in sudore vultus tui, et il a dit aussi, probablement pour qu'elle fût comprise, la non moins sévère parabole des talents.

Il faut plaindre autant que blâmer les pauvres ouvriers attirés de la vie saine, honnête, libre des campagnes, dans l'infection des villes qui a troublé leur raison, gâté leur cœur.

Il faut surtout blâmer sévèrement, et presser de changer d'allures les propriétaires qui ont donné l'exemple du déclassement, car ils sont profondément coupables, et leur faute, s'ils ne se hâtent de la réparer, aura, sans tarder, pour expiation finale, l'effondrement de la société.

Pourquoi le soulèvement comme un seul homme de la Vendée ? parce que ses propriétaires n'avaient point obéi aux séductions qui centralisèrent leurs pairs des autres provinces à la cour de Louis XIV.

Les propriétaires vendéens, demeurés près des colons avec lesquels ils vivaient chrétiennement, furent comme saisis par ces

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA VOUIVRE.

(Suite.)

Tout en causant ainsi, le jeune homme et son conducteur étaient arrivés au milieu de la rue d'Orléans, l'une des rues les plus populeuses et les plus bruyantes de Besançon.

— Voilà, dit Finlappi en montrant à son compagnon une large maison à pilastres noircies par le temps, voilà l'hôtel du Croissant, l'hôtel de tous les gens riches et de tous les gentilshommes du pays. Je rais moi-même vous y introduire, et demain, si vous voulez suivre mon conseil, je vous remettrai une somme d'argent avec laquelle vous pourrez voyager tout à votre aise.

Paul n'était plus en état de faire la moindre objection à tout ce que lui disait le joaillier. Il se laissait dominer, fasciné par le regard, par l'accent de voix de cet homme, et le regardait comme l'être le plus noble, le plus généreux qu'il fût possible de rencontrer à la surface de la terre.

III. AVENTURES DE PAUL.

Deux heures après son arrivée à Paris, Paul se promenait au hasard dans les rues de cette ville dont on parlait à Moutier comme d'une fabuleuse région.

De la rue Dauphine, où il était venu loger selon les indications de Finlappi, il s'était dirigé, tout naturellement, vers le Pont-Neuf, et quel fut son étonnement lorsqu'à l'angle de ce pont il aperçut, au milieu d'un chaos de gens, de chevaux et de voitures, le joaillier lui-même, le joaillier qu'il croyait encore à Besançon.

— Eh quoi ! s'écria-t-il en s'élançant avec bonheur à sa rencontre, mon cher monsieur, est-ce vous ?

— Oui, mon jeune ami, répondit le joaillier d'un ton jovial, c'est moi-même en personne, comme vous voyez, même habit, même chapeau et même figure. J'ai trouvé des moyens de transport plus rapides que les vôtres. Il y a deux jours que je suis ici, et j'ai déjà fait bien de la besogne. D'abord j'ai vu le personnage dont je vous parlais, et qui achètera, je crois, l'escarboucle. En second lieu, je vous ai trouvé une demeure convenable, car vous ne pouviez rester à l'hôtel qu'en passant. Vous aurez près du Palais-Royal, dans le quartier

élégant du monde, votre maison à vous, vos gens, votre voiture, et vous pourrez dès aujourd'hui, s'il vous plaît, commencer cette vie de gentilhomme. Je vous prierai seulement de vouloir bien me confier l'escarboucle pour que je la fasse voir à la personne qui désire l'acheter ; je vais vous remettre quelques milliers d'écus pour vos premières fantaisies ; usez de votre argent largement, et quand vous n'en aurez plus, voici mon adresse ; écrivez-moi ou venez me trouver. Ma caisse vous est ouverte.

Paul avait passé par tant d'émotions dans l'espace de huit jours, que ces paroles du joaillier ne pouvaient même plus le surprendre.

Il accepta sans réflexion aucune la proposition qui lui était faite, reçut, sans trop y regarder, l'argent qui lui fut remis, et s'installa sans façon dans la riante et coquette demeure que Finlappi lui avait fait préparer.

Il n'est chose en ce monde à laquelle on s'habitue si aisément qu'à la fortune ; dès qu'on en jouit, il semble qu'on y ait été préparé dès son enfance, tant on s'y trouve promptement bien à son aise, tant on se trouve en un clin d'œil, on ne sait par quelle intuition, façonné aux allures et au langage de l'homme riche.

Tout en entrant dans les appartements dorés, sculptés, où il allait régner en maître, Paul, l'innocent enfant de village, se trouva subitement

populations chrétiennes qui, sous l'impulsion du respect, de la confiance, de l'affection, requièrent leurs propriétaires, parce que chrétiens, de se mettre à leur tête, pour la défense de la foi commune.

Le chant qui m'a tant ému lorsqu'il sortit des bouches et des cœurs des 500 ouvriers réunis naguère boulevard Montparnasse,

Espérance
De la France,
Ouvriers, soyez chrétiens,

ce chant je l'adresse aujourd'hui aux propriétaires fonciers. — Oui, messieurs, soyez chrétiens, car c'est vous, vous détenteurs, je le répète, du sol national, vous les véritables chefs, les grands administrateurs des ouvriers et du travail, qui régénérerez, qui referez la France si, en bons chrétiens, vous vous installez sérieusement dans la possession, dans l'usage de vos droits, et dans l'accomplissement de vos devoirs.

Ah! j'ai hâte, au milieu de plaintes qui sont le cri de la conscience et du patriotisme, mais qui ne s'échappent que doulo- reusement, j'ai hâte de dire que de nobles exemples de propriétaires, pratiquant leur grande fonction, existent sur de nombreux points.

Mais cela ne suffit pas : que chaque famille se fasse honneur et devoir de fournir un ou plusieurs des siens, à une classe de *country gentlemen*, chrétiens instruits, laborieux, qui prendraient possession du pays, et immédiatement la face des choses serait renouvelée.

Dans chacun de nos cantons de l'Ouest, on compte de huit à douze communes ; voyez-vous deux, trois propriétaires par commune, bien installés à demeure, c'est-à-dire faisant de l'agriculture l'occupation sérieuse de leur existence, et la pratiquant avec le sérieux d'une instruction appropriée, spéciale, complète, comme le magistrat, l'officier savent le faire pour ce qui les concerne, et donnant aux populations le spectacle du succès en toutes choses, mais sans délai : les populations délaisseront, rejeteront alors les drôles qui aujourd'hui les conduisent. Les populations des campagnes, par cela seul qu'elles sont rapprochées de la nature, détestent ce qui est vulgaire et vicieux, aiment et recherchent ce qui est digne, vrai, bon et beau, et elles se rangeront, par le seul ascendant de ce qui est honnête, près des honnêtes, des intelligents, des instruits et capables propriétaires.

Le besoin de se fréquenter, comme celui des affaires, seront la raison d'associations pour l'arrangement des chemins ruraux et de service.

L'assainissement de marais pestilentiels et leur transformation en riches herbages, par l'abaissement du plan d'eau ; l'utilisation des eaux par des réservoirs, par le redressement sur les pentes de ruisseaux à l'intention d'irrigations, de moteurs tant pour l'industrie que pour le fonctionnement de l'outillage de la ferme ; l'achat ou l'élevage et l'entretien d'étalons dans chaque espèce d'animaux domestiques, seront, ainsi que des conférences sur les assolements, etc., l'occasion de fréquents rapprochements en-

tre les propriétaires instruits, laborieux, capables, et il en résultera des syndicats, des associations de travail, d'où, je le répète, un entier renouvellement de la face des choses.

En effet, les millions qui vont chaque année de la province se gaspiller à Paris et autres grands centres, resteront aux champs.

Voilà la vraie manière de réduire les entrepreneurs de révolutions, les criminels qui, par la presse, se font le métier lucratif de battre monnaie sur le pauvre ouvrier, leur esclave et leur victime.

Voilà la vraie manière de réduire le nombre des ouvriers démoralisés et démoralisateurs.

Toutes les industries honteuses cesseront, car les millions des propriétaires fixés désormais dans une existence sérieuse ne les alimenteront plus, et ces millions mieux employés feront fleurir la France, en toutes choses, en faisant fleurir son agriculture.

Quelle noble existence et aussi qu'elle est séduisante ! Vous n'aimez point le commerce, ni l'industrie : libre à vous ! Mais, hommes de races militaires, pourrez-vous ne pas aimer l'agriculture ?

Messieurs les propriétaires, le pays vous attend, vos colons vous attendent. Voyez donc les conditions admirables de succès qui vous sont faites par nos climats, variés sans être extrêmes, par nos sols généralement riches, par des fleuves, des canaux, des chemins de fer, des routes y aboutissant, et à la mer, par un littoral offrant de Dunkerque à Nice les plus larges facilités de circulation à tous les éléments de travail et des débouchés à vos produits. Voyez, comprenez tout cela, et sachez vous mettre à la hauteur de votre grande fonction de propriétaires.

L'avenir de la France appartient à l'agriculture, et l'avenir de l'agriculture appartient à l'association éclairée par l'instruction et s'inspirant de l'esprit chrétien.

Propriétaires, à toute heure vos bras savent manier le fer et l'épée pour défendre le sol de la patrie. Ajoutez à cet honneur celui de savoir manier et diriger le fer de la charrue.

Faites cela, messieurs, et les populations, vous en tête, croyez-le bien, marcheront partout à l'urne comme à la frontière.

Un dernier mot : les populations rurales, celles qui, par le nombre et par la nature de leurs fonctions, sont la plus grosse portion du peuple et la personnification de la patrie, celles qui veulent le baptême chrétien, le mariage chrétien, la mort chrétienne, et non l'accouplement animal, avec toutes ses honteuses et tristes suites, ces populations vous attendent, car elles ont souvenance que vos parents croyaient, pratiquaient, aimaient, par conséquent respectaient tout ce qu'elles croient, pratiquent, aiment et respectent encore, et elles vous attendent, elles vous désirent.

Ces populations de la vieille France chrétienne sont magnifiques de noblesse, charmantes d'honnêteté, d'amabilité simple ; on veut les corrompre, ah ! sauvez-les ! Point n'est besoin pour cela de partir en guerre

pour la Palestine, comme jadis ; il suffit que vous replantiez la crémaillère au manoir dont vous portez encore le nom pour un grand nombre. Allez-y en chrétiens, en vrais croisés modernes, avec la foi et la charité, cela suffira. Les vulgaires démons, qui en votre absence ravagent les campagnes, à votre venue fuiront, peut-être même il lècheront vos semelles.

Alors, des urnes sortira qui vous voudrez. Faites votre devoir, messieurs les propriétaires, espérance de la France ; soyez chrétiens, et Dieu fera bien vite le reste !...

LOUIS DE KERJEGU,
Député du Finistère.

Chronique générale.

L'AUMONERIE MILITAIRE.

La question de l'aumônerie militaire continue à faire l'objet d'assez vives discussions dans la presse.

Les feuilles de la gauche trouvent fort mauvais que les catholiques se permettent de réclamer, par voie de pétitions, l'application d'une loi qui n'est pas abrogée ; et de protester contre le vote par lequel la majorité républicaine de la Chambre des députés a cherché à la rendre inexécutable, en supprimant les crédits dont elle impliquait la concession.

Mais ce ne sont pas seulement les catholiques qu'elles dénoncent et qu'elles injurient.

Certains journaux du constitutionalisme libéral ont cru pouvoir, à cette occasion, laisser entendre que les décisions financières de la Chambre des députés n'étaient peut-être pas sans appel.

La presse de gauche ne leur pardonne pas ces observations, présentées cependant avec une extrême réserve ; à son avis, il n'y a pas lieu, sur ce point, au moindre doute, le débat est tranché d'avance, et l'omnipotence de la Chambre des députés ne saurait être contestée.

Or, à l'appui de cette théorie indiscutable, les républicains ne peuvent invoquer rien de plus que la disposition de la loi organique du 24 février 1875, aux termes de laquelle les lois de finances doivent être d'abord présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

Mais alors même que cette clause aurait la portée que lui attribuent les républicains, ce qui n'est nullement établi, il leur resterait à démontrer que la Chambre a le pouvoir d'abroger, à elle seule, une loi régulièrement votée. C'est, en effet, abroger la loi que de la rendre en fait inexécutable.

En ce cas il dépendrait d'une majorité radicale de supprimer demain tous les services publics qui auraient le malheur de lui déplaire, et le Sénat, qui ne pourrait examiner que les crédits votés par la Chambre, devrait passer condamnation sur toutes ces suppressions et les ratifier sans mot dire.

C'est à cette conséquence, tout-à-fait inconstitutionnelle, et, ce qui est pire, con-

traire au bon sens, qu'aboutit la thèse soutenue par la presse républicaine.

Non, très-heureusement, la majorité de la Chambre n'a ni le droit ni le pouvoir d'abroger ainsi les lois en opposition avec ses doctrines, et de désorganiser les services publics dont le maintien rendait difficile l'accomplissement de ses projets pour l'avenir.

Nous ne savons si, sur cette question, les « constitutionnels libéraux », contrairement à leurs habitudes, refuseront jusqu'au bout de céder aux exigences intolérables de la gauche ; quant aux catholiques, ils ne se laisseront certainement pas intimider, et ils continueront de mettre, par leurs pétitions, le Sénat en demeure de faire son devoir.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Le général Berthaut, consulté sur l'étendue que devait garder le détachement d'ancien David, a déclaré qu'il n'y avait qu'à stipuler les règlements militaires, tant qu'ils ne seraient pas modifiés. »

« Le ministre de la guerre a donc approuvé la mesure prise en cette circonstance, et culaire aux officiers généraux pour régler le rôle de l'armée dans les cérémonies funèbres n'est plus fondé. »

« Cela ne veut pas dire qu'aucune modification ne puisse être apportée à ces règlements. »

Il n'y aura donc pas de circulaires prescrivant d'accorder les honneurs militaires aux individus qui se font enfoncer. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette décision du nouveau ministre de la guerre.

Quant aux modifications à apporter aux règlements militaires, nous y croyons que nous croyons encore moins à la proposition de loi dont les sénateurs intransigeants menaçaient le ministre, parce qu'il leur faudrait la faire accepter par le Sénat, dont ils connaissent les dispositions.

Mais si nous sommes débarrassés de la circulaire relative aux enfouissements, est-il de même de l'autre circulaire annonçant pour rappeler aux officiers qu'ils doivent s'abstenir de toute intervention dans les questions politiques et religieuses et pour blâmer indirectement les généraux Berr, Maurice et Ducrot ? Le *Temps* affirme le contraire :

« Comme nous l'avons annoncé hier avec grande satisfaction, dit-il, M. le général Berthaut se propose d'inviter, par une circulaire, les commandants de corps d'armée à rappeler aux officiers sous leurs ordres qu'ils doivent s'abstenir de toute intervention dans les questions politiques ou religieuses. »

Le *Temps* ne croit-il pas trop facilement qu'il désire ?

Le *Gaulois* ajoute que le général Maurice a été mandé à Paris : mais le fait a besoin de confirmation.

La *République française* veut bien abandonner un des griefs invoqués contre le général

transformé. Il prit le ton haut et sec, le geste superbe et impérieux.

Il hésitait encore à demander certains services à ses gens ; bientôt il les traita sans ménagement et sans pitié ; il criait, il s'irritait à tout instant contre l'insolence de l'un, contre la maladresse de l'autre, contre le peu d'invention de son cuisinier, ou la lenteur de son cocher ; bientôt aussi il eut un ami ; que dis-je, un ami ? plusieurs amis, tous jeunes gens de la première distinction, portant l'habit à paillettes, le chapeau à plumes, l'épée au côté, et tenant à honneur de cultiver l'affection de Paul et de lui être agréables.

D'abord on l'avait appelé, dans la maison qu'il habitait, et dans les cercles qu'il formait autour de lui, M. le chevalier ; on lui donna ensuite, tout aussi libéralement, le titre de baron.

Mais celui de ses amis qui lui montrait le plus de dévouement déclara qu'il ne pouvait se résigner à voir son meilleur ami décoré d'une qualification si modeste ; qu'il savait de source certaine, par des recherches faites chez d'Hozière lui-même, que Paul était marquis, et qu'il fallait que désormais chacun ne lui donnât que le titre de marquis, et Paul s'intitula le marquis Du Bois.

Si ses amis lui offraient chaque jour d'éclatants témoignages de l'empressement qu'ils éprouvaient de le rencontrer, et du désir de le voir figurer honorablement dans le monde, lui, de son côté,

les traitait avec une superbe générosité.

Bals et spectacles, promenades et soupers, le bon Paul payait toutes les parties de plaisir où ses amis le conduisaient, sans compter que maintes fois, soit à une table de jeu, soit dans quelque splendide magasin, ces excellents amis se trouvaient dans l'embarras : celui-ci avait oublié sa bourse, cet autre avait perdu au lansquenet tout son revenu d'une année, et Paul était là qui perdait lui-même, mais qui se croyait assez riche pour satisfaire à tous les vœux de ses compagnons et réparer tous les désastres.

Un respectable vicillard, qui demeurait près de lui et qui le rencontrait de temps à autre, lui dit bien un jour :

— Prenez garde, monsieur, on vous trompe, on vous pille, et l'on rit de vous. Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, et vous trouverez peut-être étrange que je me permette de vous donner cet avis ; mais j'obéis à une charitable pensée, et je désire qu'elle vous soit utile.

— Fi donc ! s'écria Paul ; comment osez-vous soupçonner l'honneur et la délicatesse d'une demi-douzaine de parfaits gentilshommes ?

Et il se précipita avec une nouvelle ardeur dans le tourbillon des fêtes où ses joyeux amis s'applaudissaient de l'entraîner.

Il va sans dire que dans un tel train de vie l'argent que lui avait remis le joaillier devait fort les-

tement s'échapper de ses mains ; trois semaines n'étaient pas écoulées qu'il fut forcé de revenir à la caisse de Finlappi :

— Bravo ! mon jeune gentilhomme, dit le joaillier en le voyant entrer. Je remarque avec plaisir que si la fortune vous a généreusement traité, vous n'êtes point de ces êtres stupides qui se croient obligés de dérober à tous les regards les biens dont ils devraient gaiement jouir. Je n'ai pas encore vendu votre diamant, mais prochainement, j'espère, tout sera fini. En attendant, voici pour continuer le cours de votre aimable existence les plus belles pièces d'or qui se puissent voir dans le royaume de France et de Navarre ; ne les épargnez pas.

En parlant ainsi, le joaillier avait dans le regard, dans la voix, une expression de sarcasme froid, méchant, qui frappa singulièrement Paul.

Le jeune aventurier ne fit cependant aucune observation ; il versa légèrement les pièces d'or dans les poches de son habit, et s'en alla d'un pas lesté rejoindre sa cohorte de gais camarades.

La semaine suivante, il revint demander la même somme, et quelques jours après encore ; car le monde où il vivait l'entraînait de plus en plus, et chaque nouvelle flatterie de ses prétendus amis était comme une nouvelle lettre de change tirée sur lui, qu'il s'empressait d'acquitter avec une confiance sans égale.

On lui prodiguait des éloges, on vantait ses façons exquises, son langage, sa grandeur d'âme, tout, jusqu'à sa cravate brodée, jusqu'à la coupe de ses vêtements, qui devaient, disait-on, attirer les regards des plus grands seigneurs et faire révolution dans la mode.

Déjà le roi l'avait remarqué en passant et avait témoigné le désir de le voir.

Les dames du haut parage voulaient le posséder dans leurs cercles.

On attendait à tout instant un gentilhomme de la chambre qui devait le prier de vouloir bien comparaître au petit lever de Versailles.

(La suite au prochain numéro.)

Un digne bourgeois, père de famille, demeurant à son collège de fils ce qu'il désirait en récompense de ses succès scolaires.

— Voyons, disait le papa, voudrais-tu une autre ?

— Non ; j'aimerais mieux autre chose.

— Un petit voyage au bord de la mer, alors ?

— Eh bien ! non ; si tu veux m'être agréable, mets-moi d'aller à la cour d'assises.

Ducrot; on lui a appris que la messe était dans les « traditions militaires. » Mais il reste la bénédiction papale que le général a osé demander. Elle s'étonne de cette audace, qui prouve les envahissements du parti clérical. Le journal de M. Gambetta ne se borne pas à s'étonner, il s'attriste, en pensant que le bon nombre de soldats, de sorte que la bénédiction papale aura été profanée par la faute du général Ducrot.

Un peu de tartuferie ne messied pas.

M. Paul de Cassagnac intente, dit-on, un procès à l'*Avenir* du Gers, qui lui a nié le droit de prendre un autre nom que celui de Granier.

Dona Magarita, la femme de don Carlos, ses enfants et leur gouvernante, sont arrivés à Paris, venant directement de Pau. Cette princesse s'est installée au n° 49 de la rue de la Pompe, dans l'hôtel autrefois habité par la reine Christine.

Le *Journal d'Alsace* signale une mesure rigoureuse prise par le gouvernement prussien contre nos compatriotes d'Alsace, et telle qu'en sait prendre ce gouvernement, pour germaniser quand même ceux qu'il appelle ses sujets, mais dont le cœur reste français.

Il vient d'être signifié à ceux qui ont opté pour la nationalité française, et qui se trouvent actuellement en résidence ou simplement de passage à Strasbourg, d'avoir à passer, eux et leurs enfants, la frontière française dans le délai de trois jours.

Voyage du Président de la République.

Lyon, 9 septembre, 2 h. 1/2, soir.

Le maréchal-président est arrivé à deux heures. Le préfet et le président du conseil municipal sont allés le saluer à sa descente de wagon. Le préfet, après lui avoir souhaité la bienvenue, l'a conduit au salon de réception de la gare et lui a présenté M. Carlot, président du conseil municipal.

Le maréchal a écouté le discours de M. Carlot avec une émotion visible et lui a répondu qu'il était heureux de visiter Lyon dont le commerce et l'industrie sont l'honneur de la France. Les conseillers municipaux ont crié : « Vive la République ! »

Le maréchal est monté en voiture avec les généraux d'Abzac et Bourbaki et avec le préfet. La seconde et la troisième voiture contenaient sa maison militaire.

Ensuite venait le président du conseil municipal, les maires, les conseillers municipaux et les hauts fonctionnaires de la préfecture.

Le cortège est passé devant le front des troupes.

Le spectacle a été très-imposant.

L'affluence est considérable sur tout le parcours du cortège. Au départ de la gare, on crie : « Vive la République ! » La gendarmerie escorte la voiture du maréchal. Le reste du cortège est escorté par des chasseurs et des cuirassiers.

Dans le trajet du Grand-Lemps à Bourgoin, le maire de Bourgoin a présenté son conseil municipal au maréchal et lui a dit :

« Votre gouvernement a toutes nos sympathies. »

Lyon, 9 septembre, 4 h. 50.

Le maréchal a répondu au discours de M. Carlot que ses sentiments correspondaient à ceux que lui exprimait le président du conseil municipal, et que, tant qu'il serait au pouvoir, il s'efforcera de maintenir le calme dans le pays. Il a ajouté qu'il était heureux de visiter Lyon.

Lyon, 9 septembre, 6 h., soir.

Sur le passage du cortège, de nombreux cris de : « Vive la République ! » ont été poussés ; dans certains quartiers, aucun cri ne s'est fait entendre.

A la Croix-Rousse, il y a eu plusieurs cris de : « Vive l'Amnistie ! » mais isolés.

Le maréchal, après avoir visité l'atelier de M. Carquillat, doyen des tisseurs de la fabrique lyonnaise, la fabrique de dentelles de tulle de M. Doguin et les ateliers de teinture de MM. Gillet frères, est rentré à cinq heures à la préfecture.

La réception du conseil général et des autorités a eu lieu à la préfecture à cinq heures et demie.

Lyon, 9 septembre, 7 h. 4 min.

Beaucoup de pétitions ont été présentées au maréchal. Elles ont toutes été reçues avec une grande affabilité.

On assure que la plupart des pétitions sont des demandes de grâces en faveur des déportés.

Plusieurs bouquets ont été jetés par les fenêtres.

Ce soir, illuminations.

Lyon, 9 septembre, 7 h. 45.

La réception des corps constitués a commencé à cinq heures et demie précises.

Le conseil général qui se tenait dans la salle des délibérations qui est au bas de l'escalier à 5 h. 3/4, voyant que la réception était commencée, plusieurs membres s'arrêtèrent sur le palier et proposèrent de se retirer.

Le préfet, apprenant cet incident, envoya son chef de cabinet, puis le secrétaire général, offrant d'interrompre immédiatement la réception pour faire entrer le conseil. Les membres du conseil refusèrent et redescendirent, puis se retirèrent dans la salle des délibérations, où ils arrêtèrent une protestation adressée au président de la République. La protestation expose que la réception devait commencer par les corps élus. Le discours de M. Terver, Président du conseil général, n'a pas été conséquemment prononcé.

Lyon, 8 h. 45.

Le conseil municipal a assisté à la réception.

M. Favier et d'autres conseillers d'arrondissement qui se trouvaient mêlés aux conseillers généraux se sont retirés avec ces derniers.

MM. Leroyer, sénateur; Andrieux, Durand, Perras et Varambon, députés; l'archevêque, les magistrats, des officiers de la garnison, les hauts fonctionnaires du département ont passé successivement devant le maréchal, qui a adressé à chacun quelques paroles.

Lyon, 9 septembre, 8 h.

A la sortie du conseil général, deux ou trois conseillers ont traversé la foule qui couvre la place des Terreaux en agitant leur chapeau et criant : « Vive la République ! vive l'amnistie ! » Ces cris ont trouvé peu d'écho.

La foule est restée calme.

Lyon, 10 septembre, 7 h. 5, matin.

Voici le discours que M. Favier se proposait de prononcer hier :

« Monsieur le président,

« Le conseil d'arrondissement est heureux de saluer le premier représentant de la France et de lui souhaiter la bienvenue. Le Président de la République est chargé de veiller au salut de nos institutions. Dans cette pensée, nos mandants nous ont donné la mission de vous remercier de votre visite et de vous assurer de leur sincère dévouement à la République et à vous, qui avez accepté d'en être le premier défenseur.

« Nous comptons aussi que votre séjour fera disparaître les arrêtés lancés par M. Ducros, qui ne frappent que les républicains, et que, après vous être rendu compte de l'esprit de la population lyonnaise si calme et si laborieuse, vous voudrez bien marquer la date du 9 septembre par l'oubli du passé, par un grand acte de clémence, par l'amnistie générale de toutes les condamnations politiques prononcées depuis le 4 septembre 1870. Voilà le désir de tous les Lyonnais patriotes et républicains. »

Lyon, 10 septembre, 7 h. 25 min.

Malgré les groupes qui ont parcouru, hier soir, les places des Terreaux et de la Comédie en chantant la *Marseillaise* devant la foule immense qui stationnait aux abords de la préfecture, l'ordre n'a été troublé nulle part et la police n'a pas eu à intervenir. Aucune arrestation n'a eu lieu.

La protestation du conseil général et du conseil d'arrondissement est ainsi conçue :

« Le conseil général et le conseil d'arrondissement se sont rendus à la préfecture, à l'heure indiquée par la lettre d'invitation. Aucune place n'ayant été assignée pour leur présentation, ces corps se sont vus obligés, pour conserver leur dignité, de se retirer en protestant contre l'injure faite aux élus du département. »

Lyon, 10 septembre, 7 h. 30 mat.

Ce matin, l'archevêque, entouré de son clergé, a reçu le président de la République à l'entrée de l'église primatiale. En lui souhaitant la bienvenue, il lui a dit :

« Que le chef illustre de l'Etat, dont l'épée protège la France, soit le bienvenu dans la maison de Dieu ! Puisse le ciel exaucer les prières que nous adresserons pour lui ! »

Même escorte qu'hier.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi soir, le sieur Jean Vennevier, maçon, âgé de 64 ans, s'est fait écraser, sur la ligne de la Vendée, par le train n° 36 venant de Poitiers et arrivant en gare de Saumur à 11 heures 19 minutes.

L'enquête ouverte démontre que cette mort ne peut être que le résultat d'un suicide.

Vennevier s'est avancé sur la ligne à 100 mètres du passage à niveau du Clos-Bonnet ; il s'est tenu debout entre les deux rails pour attendre le train. C'est au front qu'il a reçu le premier choc qui a été si violent que le devant de la locomotive était couvert de débris de cervelle. Le corps est tombé ensuite sous le cendrier qui l'a roulé sur lui-même, lui brisant tous les membres, et l'a traîné assez loin en labourant le sable.

La voie et le cendrier étaient seuls inondés de sang, et les roues intactes n'ont pas touché au corps ; aussi le mécanicien et le chauffeur n'ont-ils ressenti aucune secousse. Ce n'est qu'hier matin (dimanche) que les employés du chemin de fer ont remarqué les taches à la machine et se sont doutés d'un accident ; en même temps, on venait prévenir M. le chef de gare qu'un cadavre méconnaissable gisait sur la voie.

L'identité n'a été constatée que par les vêtements.

Vennevier avait manifesté à plusieurs personnes, depuis quinze jours, l'intention d'en finir avec la vie.

Montreuil-Bellay. — Nombre de paysannes s'attachent au bras la corde dont elles se servent pour conduire leurs bestiaux aux champs. Rien cependant de plus dangereux que cette habitude.

Nous racontions, il y a quelques années, la mort affreuse d'une femme de Montreuil, tuée par sa vache pour cette cause. Pareille imprudence a failli, ces jours-ci, coûter la vie à une jeune fille d'une quinzaine d'années, de la même localité.

Cette enfant tricotaït, tout en menant au pacage un cheval dont la longe était attachée à son bras. L'animal, bien que d'une nature ordinairement docile, fut tout-à-coup effrayé au milieu d'un chemin raboteux, et s'emporta, entraînant après lui sa malheureuse victime, dont les cris déchirants excitaient encore la course.

Après avoir parcouru ainsi une centaine de mètres, il se trouva là fort heureusement une femme courageuse, simple domestique chez la dame Daviau, qui se jeta à la tête du cheval et parvint à l'arrêter. Sans cette heureuse rencontre, c'en était fait de l'enfant, qui en sera quitte pour de simples meurtrissures.

Ce nouvel exemple servira-t-il enfin de leçon ?

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un malfaiteur, demeuré jusqu'ici inconnu, après s'être introduit par escalade dans le jardin attenant à l'habitation de M. de C..., de Montreuil, a arraché soixante et quelques tiges de melons chargées de fruits non arrivés à maturité et qu'il a laissés gisants sur le sol.

Cet acte de dévastation a provoqué l'indignation générale des habitants, d'autant plus qu'il était commis sur la propriété d'un homme aussi généreux que bienveillant et aimé de tous ceux qui l'approchent. Bien faible considération, il est vrai, pour celui qui est possédé du génie du mal !

LES GRANDES MANŒUVRES.

Pendant huit jours, des simulacres de guerre vont avoir lieu dans la riante vallée de l'Indre. Il paraît que les troupes ont pour objectif la ville de Loches dont la prise doit avoir lieu le 16 septembre. Le général du Barail, commandant en chef, a établi

son quartier général chez M. Lemaître, ancien maire de Bléré.

Il est difficile, pour ceux qui n'ont pas vu de grandes manœuvres, de s'expliquer comment ces exercices ne sont pas des jeux puériles et servent à compléter d'une façon efficace l'éducation militaire des officiers et des soldats. Les deux corps d'armée destinés à être mis en présence partent de deux points opposés d'une même région. Par des marches et des contre-marches ils essaient ou de se tourner ou de s'arrêter l'un l'autre. Le service des éclaireurs et de l'intendance fonctionne tout comme en campagne.

Si les deux corps ou seulement un détachement quelconque des deux corps viennent à se rencontrer dans des positions telles qu'un engagement deviendrait inévitable en temps de guerre, les officiers supérieurs désignés pour remplir les fonctions d'arbitres interviennent alors. Ils étudient les forces des deux adversaires en présence ; ils se rendent compte de leurs approvisionnements, de leurs munitions et de leur artillerie ; ils examinent leurs positions respectives, et, d'après ces données, ils adjugent la victoire à celui des deux dont le succès paraît le plus probable, s'il y avait un engagement réel.

Le détachement jugé vaincu bat en retraite et ses positions sont occupées par le détachement considéré comme vainqueur. Ces défaites et ces succès partiels se répètent jusqu'à ce que les deux corps d'armée se trouvent totalement engagés au point désigné comme devant former l'objectif principal de la campagne. C'est alors que les arbitres prononcent d'une manière définitive et adjugent la victoire décisive au corps qui lui a paru supérieur à l'autre. Ainsi qu'on le voit, entre cette guerre simulée et la guerre réelle, il n'y a qu'une différence, c'est que les arbitres décident du succès, là où la fusillade et le canon en décident dans d'autres temps. (Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Théâtres. — Les journaux d'Angers confirment ce que nous annonçons ces jours-ci.

La nouvelle troupe, sous la direction de M. Chavannes, débutera à Angers le samedi 30 courant ; à Saumur le lundi 9 octobre.

Voici les noms des principaux sujets de la troupe d'opéra-comique :

Première chanteuse, M^{me} Barouf; d'opéra, M^{me} Lelong; premier ténor, M. Billon; basse, M. Mascarot; baryton, M. Gaillard.

Nous donnerons prochainement le tableau de la troupe.

La Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de Maxime Marin, condamné le 14 août, par la Cour d'assises de Loir-et-Cher, à la peine de mort pour assassinat.

Nos lecteurs sont au courant de cette affaire et ils savent que Marin avait été condamné à la même peine par la Cour d'assises d'Indre-et-Loire, arrêt qui a été cassé.

Si la clémence du chef de l'Etat ne s'étend pas sur lui, Marin sera exécuté prochainement sur une des places publiques de Blois.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Publications de mariage.

Jean-Baptiste-Marie Loitière, négociant, de Saumur, et Albertine-Juliette Pelleitier, sans profession, même ville.

Charles-Auguste-Edouard Le Grip, secrétaire de la Sous-Préfecture de Saumur, et Marie-Céleste-Gabrielle Petiteau, sans profession, de Brie (Deux-Sèvres).

Jean-François Guesdon, propriétaire (veuf), de Saumur, et Marie-Rose Lagarde, sans profession, même ville.

Charles-René Périody, chapelier (veuf), de Saumur, et Perpétue Puy, sans profession, même ville.

Etienne Pichard, cultivateur, de Saumur, et Marie Fortier, cultivatrice, de Longué.

Sébastien Petit, menuisier, de Saumur, et Marie Léoty, chapelière, même ville.

Eugène-Auguste Oger, tailleur, de Saumur, et Marie Gaillard, chapelière, même ville.

Christian Scheafer, cordonnier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Elisabeth-Pauline Brisset, lingère, de Saumur.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalessière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en com-

battant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névroses, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Ploukow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irri-

lation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalessière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalessière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BRSSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 28 août.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 h. 30 m. soir.	10 h. 30 m. matin.	7 h. 30 m. soir.
11 h. 30 m. matin.	7 h. 40 m. soir.	7 h. 30 m. matin.	11 h. 18 m. soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.											
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.						
3 % jouissance décembre.	71	40	»	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov.	755	»	»	»	50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	711	25	»	»	1	35		
1/2 % jouiss. septembre.	109	95	»	75	Crédit Mobilier.	260	»	»	»	25	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	630	»	»	»	»	»		
5 % jouiss. novembre.	105	95	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	485	»	»	»	5	Société autrichienne, j. janv.	595	»	»	»	»	»		
Obligations du Trésor, t. payé.	490	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	420	»	»	»	»	OBLIGATIONS.								
Dép. de la Seine, emprunt 1857	249	»	»	»	Est, jouissance nov.	635	»	»	»	»	Orléans.	331	35	»	»	»	»		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	482	50	»	7	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	4015	5	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	328	35	»	»	»	»		
1865, 4 %	513	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	701	»	»	»	»	Est.	329	25	»	»	»	»		
1869, 3 %	390	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	1297	50	»	3	75	Nord.	334	»	»	»	»	»	»	
1871, 3 %	366	50	»	»	Orléans, jouissance octobre.	7085	»	»	»	»	Ouest.	330	»	»	»	»	»	»	
1875, 4 %	498	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	697	50	»	»	»	Midi.	328	75	»	»	»	»	»	
Banque de France, j. juillet.	3690	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	»	»	»	»	»	Deux-Charantes.	319	50	»	»	»	»	»	
Comptoir d'escompte, j. août.	695	»	»	»	Société parisienne du Gaz.	1425	»	»	»	»	Vendée.	300	»	»	»	»	»	»	
Crédit agricole, 300 f. p. j. juillet.	382	50	»	»	Société immobilière, j. janv.	25	»	»	»	»	Caval de Suez.	588	75	»	»	»	»	»	
Crédit foncier colonial, 250 fr.	335	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	315	»	»	»	»									
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	737	50	»	12															

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876)

Départs de Saumur vers Angers.		Arrivées à Saumur.	
3 heures 45 minutes du matin, express-poste.	9 heures 15 minutes du soir, omnibus.	9 h. 37 m. matin.	7 h. 39 m. soir.
6 heures 45 minutes du matin, omnibus.	12 heures 15 minutes du soir, omnibus.	11 h. 18 m. matin.	11 h. 18 m. soir.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE
Par adjudication, aux enchères publiques.

En l'étude et par le ministère dudit M^e SANZAY, notaire à Brézé, le dimanche 24 septembre 1876, à deux heures du soir.

UNE MAISON NEUVE

Située à Saumur, rue de Poitiers, n° 60, anciennement rue du Champ-de-Foire, à proximité de la gare des chemins de fer de la Vendée. Cette maison occupe une superficie totale de 367 mètres 29 centimètres carrés. Elle est occupée par la boulangerie des Sociétés de secours mutuels et appartient à M^{me} Etiennez. On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. ROFFAY, architecte à Saumur, soit audit M^e SANZAY, notaire à Brézé, dépositaire du cahier des charges. (427)

A VENDRE

DE SUITE, En bloc ou par lots.

UN PRÉ

D'une contenance de 15 hectares 50 ares, situé près Saumur, au lieu dit les Huraudières, dans lequel se trouve bâtie une charmante maison avec ses communs, et deux jardins; le tout affermé 1,800 francs. S'adresser, pour traiter, à MM. MÉNARD et JERETTE, qui se trouveront tous les samedis et dimanches à l'étude de M^e CLOUARD, notaire, et à ce dernier, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE, En totalité ou par parties.

UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasses; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés. S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

COMMUNE DES ROSIERS.

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE

Montant des travaux à exécuter : **66,150 francs.**

Le Maire de la commune des Rosiers, officier de la Légion d'Honneur, décoré de Juillet, prévient les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, le dimanche 24 septembre courant, à la Mairie de cette commune, à midi, à l'adjudication des travaux à faire pour la construction d'une Mairie.

Cette adjudication aura lieu aux enchères, sur soumissions cachetées. L'évaluation des travaux est de 66,150 francs, compris les dépenses imprévues et les honoraires de l'architecte.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans, du devis et du cahier des charges, au secrétariat de la Mairie, jusqu'au samedi 23 courant.

Mairie des Rosiers, le 1^{er} septembre 1876.

Le Maire, E. TESSIER DE LA MOTTE. (440)

A LOUER

En totalité ou par parties, VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DES VINS Situées à Saumur, rue des Basses-Perrrières.

S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

A VENDRE UN CHIEN DANOIS

Bien dressé.

S'adresser au bureau du journal.

LA CHASSE

est expressément réservée sur la propriété de la **Bibardière**, communes d'Allonnes et de Vivy. (432)

UN MÉNAGE DEMANDE UN EMPLOI; Homme comme jardinier ou autres fonctions, la femme comme cuisinière ou femme de chambre. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LES PERSONNES désireuses de guérir vite et bien :

Reins, — Gravelle, — Goutte et Foie, prendront tout de suite les **OVULES SUÉDOIS** Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (franco poste). Conseils gratuits. Pour les **cas difficiles**, consultation d'un grand médecin. Toutes les maladies des deux sexes : **Impuissance, stérilité, pertes, syphilis, sang vicie,** etc., sont traitées de 2 à 8 heures et par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie **COLOMER**, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : **Névralgies, — Spasmes, — Hystérie, — Rhumatismes, — Convulsions, — Epilepsie, — Asthme, — Coqueluche,** etc., sont traitées par lettres. (141)

Médecine, Pharmacie.

ÉPILEPSIE

Crises nerveuses, — Hystérie. Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises. — Docteur RIVALLS, 107, rue de Rennes, Paris, de 2 à 3 heures, ou par correspondance en province et à l'étranger. — Nombreuses guérisons. CONTRE 10 fr. adressés au Dr de la pharmacie, 18, rue d'Assas, Paris, on reçoit franco par retour du courrier médicaments et conseils nécessaires pour toutes les maladies contagieuses des deux sexes. Emploi facile en secret par les personnes les plus délicates.

OBESITÉ, — MAIGREUR. Indication précise pour faire cesser la maigreur ou diminuer l'embonpoint, sans remèdes et sans altérer la santé. 2 fr. franco par la poste, et 2 fr. 25 sous pli cacheté. M. BERNARD, chimiste, 20, rue de Vélizy, à Bellevue, près Paris. (404)

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. GLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques** pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

LE BIEN PUBLIC

DE PARIS Journal quotidien, politique et littéraire LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX Informations rapides et précises

Expédié par les trains-poste du soir

PRIMES EXCEPTIONNELLES : La Réforme économique, Le Journal des Jeunes Mères, La Vie domestique, etc.

DÉPARTEMENTS : Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr. Un Numéro : 15 centimes

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS SUR DEMANDE PAR LETTRE AFFRANÉE

Paris, Rue Coq-Héron, 5

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en cinq mois

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleuries, à Paris

- EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
 - Missale Romainum, splendide éd. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 35 fr.
 - Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, éd. Hachette richement relié. 700 fr.
 - DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 50 fr.
 - Grande carte de France, montée sur toile et couleur, pour bureaux. 25 fr.
 - Géographie. Dernière édition, par Matte-Brun, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
 - Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.
 - Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
 - PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
 - BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
 - L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, s'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 20 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris, Départem^t. Un an... 6 fr. 8 f. Six mois... 3 50 4 Trois mois... 2 » 2

ÉDITION DE LUXE Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 56 gravures coloriées. Paris, Départem^t. Un an... 15 fr. 18 fr. Six mois... 8 fr. 10 fr. Trois mois... 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS. Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.